CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

Délégation Midi-Pyrénées du CNRS

Toulouse le 18/09/2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le vote paradoxal entre au laboratoire

Les jurys, les assemblées citoyennes, les groupes d'experts doivent parvenir à un jugement collectif à partir des opinions individuelles de leurs membres. La solution la plus souvent retenue reste le vote majoritaire, mais il arrive que cette procédure soit inapplicable. Une étude réalisée sur plus de 1000 participants par Jean-François Bonnefon, Chargé de recherche CNRS au Laboratoire Cognition, Langues, Langages, Ergonomie (CNRS, Université de Toulouse, EPHE) met en évidence les solutions spontanément préférées dans ces circonstances, et plus important encore, comment elles peuvent changer. Ces résultats sont rapportés dans le numéro de septembre 2007 de *Psychological Science*[1].

Prenons l'exemple d'un jury composé de trois juges, qui doivent décider si un candidat a le profil requis pour une émission de télé-réalité. Le candidat doit être charismatique et bon chanteur :

- Le premier juge pense que le candidat est charismatique et bon chanteur : il a le profil ;
- Le deuxième juge pense que le candidat est charismatique mais mauvais chanteur : il n'a pas le profil ;
- Le troisième juge pense que le candidat est bon chanteur mais peu charismatique : il n'a pas le profil.

La difficulté est immédiate : 2 juges sur 3 pensent que le candidat est charismatique, et 2 juges sur 3 pensent que le candidat est bon chanteur, donc le candidat obtient la majorité sur tous les critères du profil ; mais seul 1 juge sur 3 pense que le candidat a le profil pour l'émission ! Comment procéder ? Voter par critère, et retenir le candidat, ou bien voter sur le profil, et rejeter le candidat ?

Ce problème, dit du Paradoxe Doctrinal, a fait l'objet de recherches théoriques intenses dans le domaine légal, philosophique, et bien sûr politique. Pour la première fois dans l'histoire de ce paradoxe aux importantes conséquences sociales, l'étude menée par Jean-François Bonnefon montre, sur des problèmes concernant la promotion ou la rétrogradation d'un salarié, que le vote par profil est spontanément préféré parce que jugé plus simple, mais que cette préférence diminue, voire se renverse, lorsque les critères sont jugés peu compatibles. Par ailleurs, les juges se montrent sensibles à l'ambigüité de la situation, et ont tendance à adopter la procédure de vote conduisant à la décision la plus clémente.

Contact : Jean-François Bonnefon - bonnefon@univ-tlse2.fr - 05 61 50 36 11

[1] Bonnefon, J.F. (2007). How do individuals solve the doctrinal paradox in collective decisions ? An empirical investigation. Psychological Science, 18, 753-755.